

Le 27 février 2014

Plus d'options de règlement pour vous!

Votre massothérapeute, votre acupuncteur et votre docteur en naturopathie peuvent présenter des demandes de règlement pour vous

Nota : Si votre régime de garanties ne prévoit pas la présentation de demandes de règlement en ligne par les fournisseurs, vous ne pourrez pas bénéficier du service offert par TELUS Santé.

La Financière Sun Life, en collaboration avec TELUS Santé, étend un service déjà très apprécié. À compter de la fin février, si votre fournisseur de services est inscrit au service de présentation en ligne des demandes de règlement de TELUS Santé, il pourra présenter votre demande de règlement en ligne pour vous.

Ce service, qui est déjà offert aux physiothérapeutes, aux chiropraticiens, aux optométristes et aux opticiens inscrits auprès de TELUS Santé sera maintenant aussi offert aux massothérapeutes, aux acupuncteurs et aux naturopathes.

Fonctionnement

Comme dans la plupart des cabinets de dentistes, lorsque ces fournisseurs de soins de santé dûment inscrits présentent vos demandes de règlement, vous pourriez ne rien avoir à déboursier – ou n'avoir à verser au fournisseur qu'un montant réduit, selon la couverture prévue par votre régime de garanties. Veuillez noter que si votre fournisseur de services n'est pas encore inscrit au service de présentation en ligne des demandes de règlement de TELUS Santé, vous devrez régler les frais de traitement et présenter ensuite une demande de règlement.

Comme plus de 19 000 fournisseurs de services au Canada sont inscrits au service de présentation en ligne des demandes de règlement de TELUS Santé, soit le tiers de tous les fournisseurs de services canadiens, vous devriez pouvoir avoir facilement accès à plusieurs d'entre eux. Veuillez jeter un coup d'œil à notre [dépliant](#). Celui-ci vous renseignera sur le service et vous indiquera également où trouver un fournisseur dûment inscrit près de chez vous. Vous pouvez également visiter masunlife.ca pour en savoir plus sur la présentation de demandes de règlement en ligne par les fournisseurs et accéder au site Web de recherche de fournisseur.

Autres options de présentation des demandes de règlement en ligne

Vous nous avez demandé un service plus simple et plus rapide, alors nous avons ajouté le service de présentation des demandes de règlement par les fournisseurs. Vous disposez

COMPRENDRE ma couverture

également d'autres façons de présenter vos demandes de règlement en ligne (aucun formulaire papier à remplir!) :

- site Web (masunlife.ca);
- iPhone et BlackBerry, au moyen de l'application ma Sun Life Mobile (sunlife.ca/mobile);
- appareils Android et autres appareils mobiles (m.sunlife.ca). Pour de plus amples renseignements, rendez-vous sur sunlife.ca/mobile.

Faites l'essai de ce nouveau service

Nous espérons que vous ferez l'essai de ce service lorsque vous vous rendrez chez un des types de fournisseurs mentionnés ci-dessus. Vous pouvez également demander à vos fournisseurs de soins de santé s'ils sont inscrits au service de présentation en ligne des demandes de règlement de TELUS Santé. Cela vous permettra de bénéficier d'un service à la fois simple et rapide.

Des questions?

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec notre Centre de service à la clientèle, au 1 800 361-6212.